

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
30 MAI
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2000-214

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 23 mai 2000 et **ajournée au 30 mai 2000**, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mmes Jacqueline Asselin
Sylvie Belzile
M. Rino Beaulieu
Mme Lise Blackburn
M. Gilles Cardinal
Mmes Sonia Desgagné
Diane Durand
Diane Gauthier
M. Michel Girard
Mmes Denise Hudon
Chrystiane Jean
M. Rémy Simard
Mmes Diane Tremblay
Élaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mmes France Gagné (secondaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Absences motivées :

Mme Ruth Gagnon
M. Charles Lavoie
Mmes Diane Perron
Céline Simard

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, en y ajoutant les points suivants :

- Engagement/technicien en informatique
- Formation du comité/évaluation du directeur général

ADOPTÉE

CC-2000-215

Ordre du jour

CC-2000-216

Parole au public

♦ Mme Dany Boudreault, présidente du Conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, intervient auprès des membres du Conseil des commissaires pour leur faire connaître la grande inquiétude des parents du secteur St-Nom-de-Jésus quant à l'avenir de leur école de quartier. Mme Boudreault fait lecture d'une lettre, en date du 30 mai 2000, adressée à la présidente de la Commission scolaire, dans laquelle elle brosse un tableau de la situation de l'école quant à sa clientèle, à sa situation démographique, à son contexte socio-économique, etc. Elle demande à la Commission scolaire que toutes les décisions concernant l'avenir de l'école Immaculée-Conception soient prises en partenariat avec le milieu. Elle demande également que la classe de maternelle soit gardée ouverte en septembre 2000. Pour terminer, en appui à la démarche faite par les parents ce soir, Mme Boudreault dépose une pétition signée majoritairement par plus de 575 personnes du quartier et des environs.

CC-2000-216
Parole au public
suite...

Mme la Présidente se dit heureuse de l'intérêt que les parents portent à leur école. Elle assure les parents qu'il n'y a pas de décision de prise dans ce dossier. La Commission scolaire est confrontée à un problème majeur de décroissance de sa clientèle. Elle se doit de faire une analyse de la situation de l'ensemble des écoles primaires. C'est le comité ad hoc sur la vocation des écoles qui fera une telle analyse et proposera des pistes de solutions. Deux représentants des parents siègent à ce comité, précise Mme Gagné. Ces personnes seront éventuellement désignées par le Comité de parents.

♦ Par la suite, Mme Raymonde Martel, présidente des loisirs à St-Nom-de-Jésus, intervient auprès du Conseil pour le sensibiliser à la situation particulière de ce quartier. Elle mentionne entre autres, qu'après de nombreuses années de revendications, un centre de loisirs adéquat est maintenant mis à la disposition des jeunes afin de les garder dans le milieu, «et on ne voudrait pas qu'ils soient éparpillés». Elle demande avec insistance que le quartier ne soit pas privé de son école, car lorsqu'on touche à un quartier défavorisé ou à une population parmi les plus faibles, ça fait plus mal qu'ailleurs, affirme-t-elle.

♦ Pour sa part, Mme Christine Turcotte, mère de quatre enfants dont trois fréquentent l'école Immaculée-Conception, fait une intervention pour mentionner qu'il y aurait avantage pour les enfants à ce que le nombre d'élèves par groupe soit diminué, ce qui améliorerait encore la qualité de l'enseignement. Elle demande que l'école ne soit pas fermée et que le milieu ne soit pas pénalisé davantage.

Mme la présidente donne quelques informations quant aux règles de fonctionnement en ce qui concerne le nombre d'élèves par groupe et assure de nouveau que la situation sera analysée avec tout le soin voulu.

On note l'arrivée de Mmes les commissaires Chrystiane Jean et Elaine Tremblay.

Après les explications fournies par le coordonnateur des ressources humaines, M. Germain Gravel,

CC-2000-217
Mise en disponibilité/Mme Mimi Lachance

ATTENDU le mouvement de personnel qui s'est opéré dans le cadre de la sécurité d'emploi, mouvement dû à la planification des effectifs «soutien» pour l'année scolaire 2000-2001 ;

ATTENDU le mouvement de personnel conformément à l'article 7-3.05 de la convention collective du personnel de soutien ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

De procéder à la mise en disponibilité de Mme Mimi Lachance, technicienne en documentation au secrétariat général, à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE

Par la suite, le directeur du service des ressources financières passe en revue avec les membres du Conseil des commissaires un projet quant aux objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire. Après échanges et discussion,

CC-2000-218
Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les écoles et centres

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée auprès des comités concernés ;

CONSIDÉRANT la réponse positive unanime de tous les comités consultés soit :

Comité de service des ressources financières
Comité de coordination des écoles primaires
Comité de coordination des écoles secondaires
Comité de coordination des centres

CC-2000-218

Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les écoles et centres
suite...

Comité de parents

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

D'ACCEPTER le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire, pour l'année scolaire 2000-2001* » comme étant la position officielle de la Commission en cette matière pour 2000-2001.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-2000-219

Présidence/ élection

CONSIDÉRANT la décision prise par le Conseil des commissaires, de fixer au 17 septembre 2000 la date d'élection partielle dans le quartier scolaire N° 4 ;

CONSIDÉRANT l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires qui permet au Conseil des commissaires de désigner une autre personne pour le remplacement du directeur général comme président d'élection ;

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu :

De désigner le secrétaire général et directeur des communications, M. Michel Cloutier, pour agir comme président d'élection scolaire au regard de ladite élection scolaire.

ADOPTÉE

Après des explications données par le coordonnateur du service des ressources humaines, M. Germain Gravel,

CC-2000-220

Engagement/ technicien en informatique

ATTENDU l'ouverture de poste de technicien en informatique, 25 heures par semaine ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Mme Denise Hudon et résolu :

De procéder à l'engagement de M. Jeffrey Du Perron au poste de technicien en informatique, 25 heures par semaine, à compter du 5 juin 2000.

ADOPTÉE

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général